



Abonnement internet

Par Vanessanouch

Bonjour il y a 3 mois j'ai acheter un programme nutritionnel sur internet de 3 mois. Je n'avais pas vu que c'était un abonnement(uniquement visible dans les conditions générales)

Aujourd'hui j'ai été prélevé de la même somme que la dernière fois.

Étant donné que la société est en Lituanie est ce que la loi chatel s'applique ?

Sont ils tenu de m'informer de la fin de mon abonnement avant échéance ?

En cas de renouvellement ai je le droit d'utiliser un délai de rétractation de 14 jours ?

Merci

Par tactac67

Bonjour,

Si vous n'avez pas eu l'information de la possibilité de résilier par e-mail, courrier ou autre, vous êtes en droit de résilier l'abonnement. Et non, le droit de rétractation ne s'applique qu'à la date du premier achat.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000028747971/2014-03-19/>

Par Vanessanouch

Merci